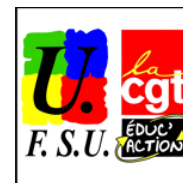


## CHSCTA Exceptionnel du 7 Avril 2020



### Déclaration liminaire des représentants des personnels (FSU/CGT, UNSA) au sein du CHSCTA

Dans la situation de crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons, nous saluons l'initiative de l'administration de convoquer de façon hebdomadaire le CHSCTA afin de faire un point sur la situation, de transmettre en direction des représentants des personnels un certain nombre d'informations essentielles, et de répondre à nos questions.

Néanmoins, ces réunions ne peuvent pas se limiter à un point d'information suivi d'une foire aux questions. Les CHSCT ont un objet de travail qui est de participer à la prévention des risques professionnels en lien avec les différents acteurs de la prévention que sont l'Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail, les médecins de prévention, les conseillers de prévention, ainsi que le Service Social des personnels. Le CHSCTA réalise cette tâche en faisant des préconisations qu'il émet sous forme d'avis.

La situation dans laquelle nous nous trouvons a fait voler en éclat les manières traditionnelles de travailler au sein de cette instance ainsi que le protocole qui était celui des réunions de CHSCT qui maintenant se déroulent sous forme de visio-conférence, ce qui complexifie la prise de parole et sa répartition.

Dans la mesure où cette situation s'inscrit maintenant dans la durée, il est nécessaire de recréer une nouvelle organisation du travail et un nouveau protocole pour les réunions qui permette au CHSCTA de remplir ses missions. C'est pourquoi nous demandons :

- Qu'un ordre du jour soit proposé et transmis la veille de la réunion de façon à pouvoir ordonner les discussions
- Qu'un temps de travail, préalable à la tenue de l'instance, soit rendu possible sous la forme d'une visio-conférence
- Que la parole soit systématiquement donnée lors des réunions du CHSCTA aux différents acteurs de prévention afin d'avoir connaissance de leurs observations et préconisations.
- Que la réponse aux avis du CHSCTA soit donnée sinon en séance, du moins dans un délai rapproché de façon à conserver la dynamique de l'instance.